**MAIRIE de FONTAINE-RAOUL**

Rue Principale - 41270 - FONTAINE-RAOUL

**Tél. 02 54 80 16 52 / Fax : 02 54 80 11 58**

**Compte Rendu du Conseil Municipal**

Séance du 12 Mai 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 Mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, le **vendredi douze mai deux mil dix-sept** à dix-neuf heures trente, sous la présidence de **Monsieur** **GRANGER Luc, Maire**.

**Etaient présents** : M. PLESSIS Jean-Pierre, M. BROSSE Dominique, Mme de BEAUDIGNIES Sibylle, M. JAMI Bernard, Mme LEBERT Joëlle, M. LETORD Michel, M. DEGEST Christian, M. THIOLAT Emile.

**Absents excusés** : M. HUTIN Christian.

**DEMANDE DE CERTIFICAT D’URBANISME :**

Mr le maire informe les membres du Conseil Municipal qu’une demande de certificat d’urbanisme pour un terrain au lieu dit l’Estriverde a été déposée à la mairie. L’avis du Conseil municipal a été partagé et la demande de certificat d’urbanisme sera envoyée à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

**ETUDE DES DEVIS POUR LE COLOMBARIUM :**

Lors du dernier conseil municipal du 13 avril dernier, Mr le Maire présentait, à l’ensemble du conseil municipal le devis proposé par l’entreprise BROKA de Cloyes-sur-le-Loir pour un colombarium. Après avoir échangé avec l’ensemble des élus sur les tarifs, et les différents aménagements possibles, il avait été décidé de demander d’autre devis.

Un autre devis est arrivé à la mairie, il s’agit des pompes funèbres HOUDEBERT ET FILS de Vendôme. Un rendez-vous a été fixé avec les élus afin de se rendre au cimetière communal et voir les, aménagements possibles puis les élus se rendront dans d’autres cimetières afin de voir ce qui est fait ailleurs.

**TARIFS DU REPAS DU 14 JUILLET 2017 :**

Le jury pour les maisons fleuries passera courant juin, comme l’an passé, afin de récompenser les habitants qui ont œuvré pour le fleurissement de la commune.

**La cérémonie du 14 juillet** débutera à 11 heures 45 par un rassemblement devant la mairie, suivi d’un dépôt de gerbe et d’un recueillement au Monument aux Morts.

Le traditionnel repas du 14 juillet sera servi à partir de 12 heures à la salle polyvalente. La commune participant à hauteur de 50 % du coût du repas, la participation restant à la charge de chaque personne est de **15 €**. Comme pour l’an passé, les repas seront gratuits pour les enfants jusqu’à 15 ans.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT**

Mr le Maire explique à l’ensemble du conseil municipal qu’à la clôture de l’exercice 2016 pour le budget de la commune, on a constaté un déficit d’Investissement de 11 910.88 €. Constatant que le compte administratif présente ce déficit d’investissement, le conseil municipal décide que l’’excédent de fonctionnement reprendra ce déficit au compte 002 pour ce même montant. Au budget de 2017 l’excédent de fonctionnement sera de 160 779.66 € et il sera affecté au compte 1068 la somme 11 910.88 €.

**ACHAT DE MATERIEL POUR L’EMPLOYE MUNICIPAL**

Mr le Maire explique à l’ensemble du Conseil municipal que l’employé municipal a besoin de matériel d’outillage, tels qu’une caisse à outil, un tuyau d’arrosage… Après avoir délibéré, l’ensemble des membres présents accepte d’acheter du matériel d’outillage pour l’employé municipal.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.***